

Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : NTANIA SHAKIRO - NZIRORERA - KANOVYAOrigine : KigomaChefferie : NzengaTerritoire : NzengaProfession : SansN° du R.E. : 5773 - 5774 - 5775

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 19/6/52Condamné le : 19/6/52 à 1 An et 6 mois de S.P. O
200frm ou 100frs de P.S
et 1fr 25 solid - au ifde C.P.C

1/4 de peine :

Sorti le : 19/7/52 ou 29/7/52 ou 30/7/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

B. J. G.

Billet d'élargissement.

Le nommés NDY R. NZIROREIRA - NTAMASHAKIRO - KAMONYO

fils de Ntahurwamo, et de Habyarimana

Chefferie Singogo, sous-chefferie Munyejabu

colline Kijigura, race Bahutu

territoire de Rukisengi

condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri

en date du 19/6/52

est été élargi après avoir subi la peine de servitude pénale de 1 mois

de servitude pénale subsidiaire de 10 jours

a (ou le) contrainte par corps de 1 jour

Ruhengeri, le 20/7/51 195 e

Le Gardien de Prison,

P.O Buz

RÉQUISTION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 77/N.D.

TRIBUNAL DE POLICE DE Ruhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVETANS Daniel A. C., gardien de la prison de Ruhengeri, de maintenir en détention les nommés N TAMASHAKIRO, Nziropfira et Kamonyo, originaire de Hiziguro, chefferie de Hingiro, Territoire de Kisenyi, District de Ruanda, condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 19/6/52, à 1 mois de servitude pénale principale; à 10 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 200 frs dans le délai de 1 mois; à 1 mois de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 Solidarnost frs montant des frais du procès, dans le délai de 1 mois.

A Ruhengeri, le 19/6/52, 1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 19/6/1952

N° R. E. 5773 - 5774 - 5775